

6 Économie

Climat des affaires

Le centre d'arbitrage de médiation et de conciliation du Gabon bientôt opérationnel

L.R.A.

Libreville/Gabon

PRÉOCCUPATION majeure de la Chambre de commerce, afin d'améliorer le climat des affaires: le Centre d'arbitrage, de médiation et de conciliation du Gabon garantira un cadre attractif en réglant d'éventuels litiges commerciaux qui pourraient survenir. Il est ainsi question que ce Cen-

tre vienne fiabiliser les investissements.

Sa mise en place pourrait intervenir en janvier 2018. Car, avoir une bonne classe d'arbitres est un élément important pour rassurer les investisseurs, a laissé entendre Jacob Grierson du cabinet Mc Dermott Will & Emery. M. Grierson et la délégation qui l'accompagnait ont été reçus par Madeleine Berre, ministre de la Promotion des investissements privés, le jeudi 29



Photo : R.H.A

Madeleine Berre, ministre de la Promotion des investissements, en séance de travail avec les experts du cabinet Mc Dermott Will et Emery, pour la mise en place d'un centre d'arbitrage.

juin dernier, pour évoquer les avancées sur ledit centre. Il a ainsi indiqué que les arbitres seront formés en tenant compte des spécificités locales.

Pour le directeur de cabinet de Mme Berre, Cyrille Angoué, le centre d'arbitrage, de médiation et de conciliation est une justice alternative, qui permet d'éviter toutes les lourdeurs de la justice traditionnelle. « C'est donc un élément très important qui

permet d'améliorer l'attractivité du Gabon... L'idée se précise avec la date du 1^{er} janvier 2008, retenue pour le démarrage effectif de ce centre», a-t-il confié.

Comme caractéristiques, le Centre d'arbitrage rassemblera plusieurs expertises. Nul besoin d'être forcément un magistrat qualifié pour y exercer. On y trouvera, en outre, des hommes d'affaires, ainsi que ceux qui ont une connaissance du droit.

Société civile/Haut conseil des acteurs non étatiques du Gabon

Il dénonce des injustices dans le secteur forêt-bois

AJT

Libreville/Gabon

PAR la voix de son coordonnateur, Yvon-Martial Ntanzzi, le Haut conseil des acteurs non étatiques du Gabon (HCAEG) s'est récemment insurgé contre « le climat délétère volontairement entretenu par des lobbys dans la filière forêt-bois gabonaise ». C'était à la faveur d'un

point-presse tenu, la semaine dernière, à son siège.

Yvon-Martial Ntanzzi a ainsi dénoncé « le complot visant à discréditer l'autorité de l'administration en charge de l'Économie forestière (...), suite à la parution sur les réseaux sociaux et dans les médias d'un certain nombre de faits particulièrement graves, relevant du Code de procédure pénale et imputables à

l'administration forestière et aux opérateurs économiques ».

Selon le membre de la société civile, « l'ensemble des éléments publiés tendent à montrer qu'il y aurait une présumée complicité entre les opérateurs économiques asiatiques de la filière forêt-bois et l'administration (...). Le but réel de ce complot est, entre autres, d'assurer l'hégémonie des cabinets expatriés, au détriment de

l'expertise nationale naissante dans le secteur ».

Enfin, le coordonnateur du HCAEG a indiqué : « dans l'attente de la mise en œuvre effective des mécanismes justifiant que notre pays est résolument engagé vers la bonne gouvernance politique, économique, environnementale, sociale et financière, le HCAEG reste déterminé à faire la plaidoirie pour dénoncer ces actes répréhensibles ».



Photo : AJT

Yvon Martial Ntanzzi Ndiayagou, coordonnateur du HCAEG lors du point de presse.

Gestion des substances chimiques dangereuses

Actualisation du plan de mise en œuvre de la convention de Stockholm

AEE

Libreville/Gabon

LE ministère de l'Économie forestière, de la Pêche et de l'Environnement, chargé de la protection et de la gestion des écosystèmes, en collaboration avec le Centre national anti-pollution (Cnap), l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (Onudi), a procédé au lancement des activités du projet "Actualisation du plan national de mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les polluants organiques (Pops)", au Gabon.

C'était mercredi dernier, à l'hôtel Boulevard, en présence de la ministre déléguée dudit ministère, Chantal Abengdang Mebaley, des représentants de certains organismes internationaux, des experts internationaux, des administrations publiques concernées par la gestion des



Photo : COE

La lecture du rapport a été faite par le Commandant Philippe Djoula.

produits chimiques, des ONGs, ainsi que des partenaires au développement installés au Gabon.

Ce projet fait partie de la politique de renforcement des capacités techniques, institutionnelles du Gabon vert et des services institués par le chef de l'État. Le président de la République a donné



Photo : COE

Une phase des ateliers entre experts internationaux et nationaux.

ces orientations, conscient que le mauvais usage, le stockage hors normes de sécurité et le transport non sécurisé des matières chimiques dangereuses sont facteurs de conséquences déplorables sur l'environnement et la santé humaine.

Les polluants organiques persistants (Pops) sont, en effet,

un groupe de ces produits, peu connus pour leur dangerosité. Ils sont présents dans le corps humain, l'environnement et dans la plupart des produits manufacturés importés. Des mesures de réduction ou d'élimination de ces potentielles sources de risques et d'accidents sont donc prises au cours de cette rencontre.



Photo : COE

Les officiels et les participants ont posé pour la postérité.

Un travail d'assemblage de données, d'élaboration d'une base de connaissances spécifiques et une législation permettant de lutter efficacement contre les risques de maladies et des accidents liés à la présence des polluants organiques persistants dans la nature sera donc effectué au cours de divers ateliers.

Pour rappel, le Gabon avait élaboré et transmis au siège des Nations unies en 2007, un plan national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm. Cette stratégie s'appuie sur des inventaires préliminaires de douze premiers Pops incriminés par la communauté scientifique internationale.

Météologie

L'appui de l'Onudi

A.E.E

Libreville/Gabon

L'ORGANISATION des Nations unies pour le développement industriel (Onudi) a organisé, du 27 au 29 juin 2017, à Libreville, dans le cadre du programme Afrimets,

une formation intitulée "Météologie et reconnaissance mutuelle des étalons nationaux et certificats d'étalonnage et de mesure émis par les laboratoires nationaux".

Cette formation était destinée aux responsables des questions météorologiques au sein des ministères de tutelle et aux responsables de laboratoires et institutions de l'infrastructure qualité des pays de la

Cemac. But : établir un fondement technique uniformisé au sein des gouvernements et autres parties prenantes-clés pouvant participer à la reconnaissance mutuelle des systèmes météorologiques dans la région.

« Une étape importante pour la réduction des obstacles au commerce régional et international, est la reconnaissance mutuelle des

procédures et certificats utilisés lors des évaluations de conformité, afin de prouver la conformité aux différentes réglementations techniques et normes en vigueur », a indiqué M. Kanama, expert international de l'Onudi animant la formation.

Avant d'ajouter : « Cette reconnaissance mutuelle est cependant impossible sans une base technique

fiable, c'est-à-dire des mesures et analyses reconnues permettant de démontrer la conformité. Il est fondamental que la compétence météorologique d'un pays soit reconnue au niveau international, afin de garantir la fiabilité des essais et analyses, et cela constitue le fondement de l'acceptation internationale des résultats. »

Mis en œuvre par l'Onudi et fi-

nancé par la Norad, l'Agence norvégienne pour la coopération au développement, le programme Afrimets a pour objectif le développement et l'appui aux institutions du système météorologique en Afrique, afin de fournir aux laboratoires d'analyses, ainsi qu'aux entreprises exportatrices, des services de calibration accessibles et fiables, reconnus.